

> **Message du 11/10/13** 12:05

> De : "Romain FOURGEAUD"

> **A : "M. LOPEZ LOPEZ"**, "Cabinet PIQUET - Amandine DEMEURE"

> Copie à : "HERVE THERMIQUE M. MARRIER", "Les DUPHIL", "**M. BARRA BARRA M.**", "PREVENTION CONSULT M. BOISSEAU", "**DAYDE DAYDE**", "GCG", "SAREC SAREC", "DAUDIGEOS M. BERNARD", "SAREC Lacroix", "HERVE THERMIQUE THERMIQUE", "EPRM", "ARCHI BALLAY Ballay", "SECOTRAP", "Mme CURSAN CURSAN", "DSO M.", "ATLANTIC ROUTE", "**Mme IMMER IMMER Mme**", "ARCHI M. DANET", "PRO VILLE VILLE", "PPG", "ATELIERS DUPHIL Fabrice", "SECOTRAP SECOTRAP", "OPTIMAL CUISINES DAVID", "CSPS M. BORDE", "Qualiconsult Alexandre", "RICHARD RICHARD", "OPTIMAL CUISINES CUISINES", "SOGICC SOGICC", "M. CLARE M.", "PLAMURSOL PLAMURSOL", "DAUDIGEOS Monique", ehorseau@ceme-sa.com, enouilp@aquitaine.fbatiment.fr

> Objet : A l'attention de M. Le maire de Pompignac et du Cabinet PIQUET - Paiement Facture

>

> M. Le Maire et M. Piquet,

Je constate que vous nous relancez sans gêne sur nos D.O.E ou nos quelques réserves. **Mais avez-vous fait un point sur vos obligations et notamment vos règlements ?**

Je viens de rappeler une x-ième fois la comptabilité de la mairie de Pompignac qui m'informe n'avoir toujours pas les fonds pour le paiement de ma situation de juillet, août et septembre. Ils m'avaient promis un règlement pour la semaine 42 des situations de Juillet et de Août. La comptabilité m'annonce maintenant fin de mois d'octobre. Comment les croire encore ?

Vous m'excuserez de mon manque de connaissance de la loi, mais j'ai entendu dire qu'il y avait un **délaï de règlement de 30j net.** Sur les factures de juillet et Aout, **j'ai un montant de 70K€ de bloquer, ce qui représente 1/3 de ma facturation mensuelle.**

Nous sommes pour la facture de juillet sur un règlement à 90j! Sauf à remettre en cause ma facturation ce qui n'est pas le cas puisqu'elle est bonne à payer suivant la validation de la maîtrise d'œuvre, comment expliquer ceci ? Quand on lance un chantier, j'ose espérer que les fonds nécessaires à son financement sont bien prévus.

La situation de trésorerie des entreprises du bâtiment ont été mise à mal par la loi LME. Aujourd'hui, si mes fournisseurs ne sont pas réglés dans les 45j, ils bloquent les livraisons, et sans matériel nous ne pouvons plus travailler. **La loi vous impose de nous régler sous 30j, mais vous ne respectez pas ce délai, le poussant à 90j, sans raison. Je suis obligé aujourd'hui de retarder mes livraisons matériels et donc de prendre du retard sur mes autres chantiers pour assumer le manque de trésorerie de la mairie de Pompignac : ceci est inadmissible.** M. Le Maire, je souhaite vous faire toucher du doigt les difficultés économiques qu'entraîne les retards de paiement au niveau de l'entreprise et donc au niveau de la protection de l'emploi qui en coule.

J'ose espérer que je n'aurai pas besoin de vous faire un courrier en RAR pour paiement des intérêts moratoires (comme le prévoit la loi) qui seront bien pris en compte lors du paiement de mes factures.

Je mets en copie également la fédération français du bâtiment, bien au fait de ces pratiques, pour leur apporter un témoignage supplémentaire de ces agissements sur les marchés publics.

En souhaitant un déblocage urgent des fonds,

Veuillez recevoir, M. Le Maire et M. Piquet, mes salutations respectueuses.

